Pour publication immédiate : 23/07/2018 **GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO**

LE GOUVERNEUR CUOMO ACCORDE DES PARDONS À SEPT PERSONNES MENACÉS D'EXPULSION

Avec le Président Trump et le gouvernement fédéral qui mène une guerre contre nos communautés d'immigrants, le Gouverneur Cuomo accorde des pardons à des personnes reconnues coupables d'infractions mineures et menacées d'expulsion

Les pardons s'ajoutent à la fiche du Gouverneur dans sa défense de la communauté immigrante, y compris le premier Projet de défense des libertés dans la nation pour fournir une défense juridique et des mesures exécutives pour interdire aux organismes d'État et aux forces de l'ordre d'enquêter sur le statut d'immigration et pour limiter l'accès des services du maintien de l'ordre de l'immigration et des douanes aux bâtiments publics

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a pardonné aujourd'hui à sept personnes menacées d'expulsion et d'autres conséquences de l'immigration à la suite de condamnations pénales mineures. C'est la troisième fois que le Gouverneur Cuomo a utilisé son pouvoir de pardon pour protéger les individus menacés d'expulsion, y compris récemment en décembre où il a accordé des pardons à 18 autres personnes.

« Alors que le Président Trump et le gouvernement fédéral mènent une guerre contre nos communautés d'immigrants, New York reste convaincue que notre diversité est notre plus grande force », **a déclaré le Gouverneur Cuomo.** « Tandis que le Président Trump s'engage dans des politiques qui arrachent les enfants des bras de leurs mères et tente d'accélérer la déportation des New-Yorkais pour faire avancer son programme politique de haine et de division, nous protégerons nos communautés d'immigrés. Avec la Statue de la Liberté dans notre port, New York résistera toujours à la haine de Washington et servira de phare d'espoir et d'opportunité pour tous. »

Ces pardons sont les plus récentes mesures prises par le Gouverneur Cuomo pour soutenir la communauté immigrée et défendre les immigrants contre les attaques fédérales. En 2011, il a promulgué un décret de grande portée pour assurer l'accès linguistique à travers les agences de l'État, suspendu la participation de l'État à un programme fédéral qui obligeait les forces de l'ordre à aider à identifier les individus expulsables, promulgué des mesures législatives tenant les entités qui escroquent les

immigrants responsables et mis en place le Bureau des nouveaux américains (Office for New Americans). Il a lancé « NaturalizeNY », le premier partenariat public et privé de son genre pour encourager et aider les immigrants admissibles dans l'État de New York à devenir citoyens américains.

En 2017, le Gouverneur Cuomo a lancé le Projet de défense des libertés (Liberty Defense Project), un programme de défense juridique public-privé, administré par l'État, visant à garantir à tous les immigrés, quel que soit leur statut, un accès à un conseiller juridique de haute qualité. En partenariat avec les principaux prestataires de services juridiques à but non lucratif, le projet a considérablement amélioré la disponibilité d'avocats en droit de l'immigration dans l'ensemble de l'État. Le budget pour l'année fiscale 2019 comprend un investissement supplémentaire de 10 millions de dollars visant à assurer la poursuite du Projet de défense des libertés, afin de maintenir et d'accroître le réseau de prestataires de services juridiques offrant ces services essentiels pour défendre nos communautés immigrées.

Le mois dernier, le Gouverneur Cuomo a annoncé avoir engagé une action en justice pour contester la politique de l'administration Trump de séparation forcée des familles à la frontière sud des États-Unis. Pour protéger les immigrés contre les tactiques d'expulsion trop agressives utilisées par l'ordre de l'immigration et des douanes (Immigration and Customs Enforcement, ICE), le Gouverneur a émis des décrets pour interdire les arrestations par ICE dans les installations de l'État sans mandat, interdire aux agences et aux agents de l'État de s'enquérir du statut migratoire d'une personne à moins que la loi ne l'exige ou que ce ne soit nécessaire pour établir le droit à des prestations ou un service, ou de divulguer des informations aux autorités fédérales de l'immigration en vue de procédures civiles.

Le Gouverneur Cuomo a accordé aujourd'hui la grâce aux personnes suivantes en reconnaissance de leurs efforts de réhabilitation et pour éliminer les obstacles que leur casier judiciaire représente pour leur statut d'immigration. Certains sont menacés d'expulsion, tandis que d'autres souhaitent être en mesure de participer à la vie de leur communauté en tant que citoyens de ce pays où ils se sentent chez eux. Dans chaque cas, le pardon rendra l'assistance liée à l'immigration possible, voire automatique. Chaque bénéficiaire est en règle, ayant redonné à sa communauté et à sa famille de diverses façons et a fait preuve d'une période importante de bonne citoyenneté dépourvue de délit.

Tamar Samuda, 35 ans, a quitté les États-Unis pour se rendre en Jamaïque pour des funérailles familiales et, à son retour, a été détenu par ICE à la suite de condamnations prononcées il y a 17 ans. Elle a été libérée sous condition d'immigration en février 2018 et continue de lutter contre son expulsion. Depuis ses condamnations pour voie de faits de faible niveau et vol simple, elle a obtenu une formation générale (GED) et a suivi une formation d'assistante médicale, et travaille dans les services de soins à domicile et les cabinets de médecins. Elle est mère célibataire de trois enfants d'âge scolaire. Samuda a été autorisée à travailler comme assistante à l'éducation spéciale pour les écoles publiques de la Ville de New York, cependant la détention de l'immigration l'a empêchée de le faire.

Carlos Suarez, 41 ans, est originaire de la République Dominicaine et a été informé qu'il était inéligible à la citoyenneté alors qu'il était sur le point d'assister à sa cérémonie d'assermentation en septembre 2017. Au lieu de devenir citoyen, on lui a demandé de vérifier mensuellement auprès de ICE, ce qu'il a fait et continue de faire. Il n'a commis aucun crime depuis neuf ans depuis une condamnation pour vol simple en 2009 et a été régulièrement employé dans l'analyse d'affaires.

Frank Barker, âgé de 43 ans, est originaire de la Barbade et n'a commis aucun crime depuis neuf ans. Il a été reconnu coupable de possession criminelle de biens volés et de substances contrôlées ainsi que de vol d'identité à la suite d'une courte période d'activités criminelles résultant d'une toxicomanie. Il est sobre depuis huit ans et travaille comme coordonnateur pour un fournisseur de logements avec services de soutien pour les gens atteints du VIH/de la sida dans la Ville de New York, et il est un conseiller certifié en toxicomanie et un porte-parole dans le Bronx. Il est le fournisseur financier pour sa famille, y compris sa fille ayant des besoins particuliers.

Elpidio Rodriguez, 57 ans, est originaire de la République Dominicaine et n'a commis aucun crime depuis 19 ans. Il travaille dans les services d'entretien ménager dans les hôpitaux de la Ville de New York et est fournisseur de soins ainsi que pourvoyeur financier pour ses parents âgés, sa femme, trois enfants adultes et deux petits-enfants. Il a été reconnu coupable de possession criminelle d'une substance contrôlée et de conduite d'un véhicule à moteur en état d'ébriété.

Marino Soto, 43 ans, est originaire de la Colombie et n'a pas commis de crime depuis 12 ans. Il possède une société de logiciels dans le Connecticut et fait du bénévolat auprès d'organisations humanitaires. Il a été reconnu coupable de possession criminelle d'une substance contrôlée.

Ludames De La Cruz, 53 ans, est originaire de la République dominicaine. Il n'a commis aucun crime depuis 17 ans après avoir été reconnu coupable d'avoir tenté de vendre une substance contrôlée. Il a travaillé comme préposé au stationnement et au service alimentaire jusqu'à ce qu'il soit blessé au travail en 2008 et soit devenu invalide. Il a également été diagnostiqué avec le syndrome de stress post-traumatique (PTSD) après avoir été victime de plusieurs vols à main armée. Il est maintenant aux prises avec le cancer et s'il est déporté en République dominicaine, il n'aurait aucun soutien puisque ses frères et sœurs, ainsi que ses nièces et ses neveux vivent tous dans la Ville de New York, où ils sont en mesure de le visiter et de lui offrir leur soutien pendant sa maladie.

Jose Rafael Cruz, 53 ans, est originaire de la République dominicaine et il n'a commis aucun crime depuis sept ans à la suite de sa condamnation pour vente illégale d'une substance contrôlée. Il était en détention par ICE pendant 2 ans et demi avant d'être libéré en octobre 2017 sous caution. Cruz travaille dans l'industrie de la restauration et soutient son père malade ainsi que la fille de sa sœur décédée.

Le Gouverneur Cuomo a utilisé sa capacité à accorder la clémence pour récompenser la réhabilitation, réunir les familles, protéger contre la déportation et aider les New Yorkais à devenir des membres à part entière de notre société. Depuis son entrée en

fonction, le Gouverneur a accordé 34 pardons, 12 commutations et 140 pardons conditionnels pour les jeunes.

Les personnes souhaitant déposer un recours en clémence doivent visiter le site Web du Gouverneur Cuomo sur le recours en clémence : www.ny.gov/clemency. Le site web est une ressource centrale pour ceux qui souhaitent s'informer sur la clémence, les critères d'éligibilité, et la procédure de demande, notamment la soumission des documents de demande de façon électronique. Les membres de la famille et les amis des personnes qui purgent des peines de prison sont encouragés à visiter le site web et à effectuer une demande de clémence au nom du membre de leur famille ou de leur ami ou d'envoyer des lettres de soutien aux proches qui ont fait la demande eux-mêmes.

###

Des informations complémentaires sont disponibles à l'adresse www.governor.ny.gov
État de New York | Chambre Exécutive | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418

SE DÉSINSCRIRE